

Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2005

Personnes présentes :

**ANTOINE Noëlle
CHOPPIN Eric
MARTIN Marie
MARTIN Martial
MAUJEAN Bertrand
PREVOT Daniel
SARGOS Anne-Claire
VEJUX Sabine
VINCENT Jacques
WIRTZ Cyril**

Ordre du jour :

■ Présentation du décret et de ses exigences (cf. décret et documentation PETZL)

Une présentation des documents mis à disposition par PEZL a été effectuée (Quelles exigences.doc, maintFR.pdf, normgFR.pdf). Tous ces documents seront mis en ligne sur le site internet de l'USAN.

Pour rappel ces documents ne sont présentés qu'au titre des recommandations faites par le constructeur, elle ne constitue en rien les textes officiels à appliquer.

D. PREVOT fera parvenir à E. CHOPPIN une copie du document officiel de l'Afnor (organisme désigné pour définir la nature et les modalités des contrôles à effectuer pour garantir le maintien des EPI au niveau de sécurité requis).

Remarques : Le document a été transmis le mardi 25 janvier dans sa version papier.

■ Evaluation des impacts sur le matériel

Suite à cette présentation il en résulte qu'au sein du club, et avant la réalisation de l'inventaire il est nécessaire de décrire précisément pour chaque matériel, dans quelle catégorie il sera classifié et décrire pour chacune des catégories les règles de gestion mises en œuvre (durée de vie fréquence des contrôles, stockage, marquage, utilisation et vie du matériel).

De plus il est nécessaire de vérifier si la procédure actuellement mise en place pour la gestion des entrées/sorties de matériels est suffisante, et comment effectuer ce suivi.

Qui sera « habilité » à contrôler le matériel lors des ces E/S et quelles informations devront être consignées. La gestion libre est elle encore possible ?

- **Mise en place du logiciel de gestion et de référence** (poste de travail, classeurs, fiches procédures, techniques et inventaires ...)

La gestion des EPI :

La gestion des EPI sera effectuée avec l'aide du logiciel fourni par PETZL « Easy Inspect ». Ce logiciel sera installé sur le poste de travail du club situé au local sous réserve de la compatibilité logiciel et matériel. Une formation rapide sera effectuée par E. CHOPPIN aux différentes personnes qui pourraient être amenées à utiliser ce logiciel. Ce n'est pas un logiciel qui a pour vocation de faire le suivi des E/S du matériel mais bien un logiciel de suivi des contrôles et de la vie du matériel.

La gestion des E/S :

La gestion des E/S sera effectuée en conservant la procédure papier actuellement mise en œuvre. Les fiches de prêts seront cependant revues afin d'être adaptées au suivi des EPI.

N. ANTOINE va effectuer une première mise à jour et présentera cette ébauche dès que possible.

- **Mise en place de panneau d'affichage pour rappeler les règles de surveillance du matériel**

Il a été convenu que la mise en place de panneau d'affichage rappelant les nouvelles directives concernant les EPI, seraient installés dans le local du Club. Ces panneaux d'affichage sous forme de fiches seront placés dans les endroits stratégiques et permettront aux utilisateurs et contrôleurs d'avoir un moyen rapide et efficace d'évaluer si le matériel est conforme ou non.

E. CHOPPIN réalisera quelques fiches pour les soumettre à la prochaine réunion.

- **Certification des contrôleurs** (Logiciel de certification PETZL)

Il a été décidé que pour l'instant les contrôleurs qui seront désignés devront effectuer le test Quiz fourni par PETZL. Un certificat attestant de la consultation des procédures de vérification d'EPI du présent CD-ROM est disponible en réussissant le « QUIZ EPI », accessible depuis les écrans « Vérifications des EPI ».

Par cette attestation, les contrôleurs s'engagent à contrôler suivants les critères et les limites fixés par PETZL, à détruire le matériel non conforme, à informer l'utilisateur des réparations envisagés et des points à surveiller.

Il est rappelé que :

Le contrôleur est le seul responsable du contrôle effectué. La société PETZL s'engage à mettre à jour le(s) document(s) de manière régulière en fonction des dernières évolutions.

Les contrôleurs devront prendre connaissance des dernières mises à jour, notamment en consultant régulièrement le site www.petzl.fr.

■ Effectuer un plan d'action et de charge

Pour chacune des actions immédiates à mener une personne a été désignée, il est cependant difficile de définir un planning rigoureux étant donné le plan de charge de chacun.

■ Prochaine réunion

Lundi 7 février à 20h00 local club Nancy Thermal

Pour rappel les actions suivantes sont aussi à organiser**■ Définition norme d'étiquetage pour tous les matériels (cf. documentation PETZL)**

- Eléments d'information
- Emplacement
- Type et outils à acquérir

B. MAUJEAU et Marie. MARTIN présenteront lors de la prochaine réunion une règle de marquage des matériels (si possible : codification, emplacement et mode d'installation).

Les actions suivantes seront à traiter ultérieurement

- **Regrouper les matériels ou identifier leur emplacement**
- **Définir le mode de recyclage des matériels au rebus**
- **Effectuer un inventaire des EPI suivant un planning a définir**
 - Trier avant ce qui doit être mis au rebus
 - Inventaire général suivant fiches et procédures adaptées
 - Étiquetage systématique en même temps que l'inventaire
- **Saisie au fil de l'eau des fiches**
- **Éditions des premiers planning de contrôle et évaluation des plans de renouvellement des matériels**